



Mesdames et Messieurs les élus-es

CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale,
Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

Le lundi 27 septembre 2021 à 19 heures

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

Ordre du jour :

PROCÈS-VERBAL :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2021.

DÉLIBÉRATIONS :

- **I - DÉLÉGATION DU MAIRE :** Modification de la délibération n° 1 du 26/05/2020 donnant délégation au Maire dans des domaines limitativement énumérés, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **II - FINANCES - BUDGET :** Décision Modificative N°2 au Budget Primitif 2021 (DM)
- **III - FINANCES - SUBVENTION :** Sponsoring de l'association « Arc en Seilh » dans le cadre de sa participation à la 25^{ème} édition du « 4 L TROPHY »
- **IV - COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES ASSURANCE STATUTAIRE :** Participation à la mise en concurrence relative à l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1er janvier 2022
- **V - TRAVAUX - SDEHG :** Rénovation de l'éclairage chemin de Percin (Réf : 3 AT 73)
- **VI - URBANISME - OPÉRATION « LA PLAINE » :** Modification de la délibération n° 18 du Conseil Municipal du 25/11/2019 portant autorisation de vente à l'amiable des terrains communaux cadastrés section AB 30, AC 18, AC 482, AC 484, AC 485
- **VII - URBANISME – DÉNOMINATION DE VOIES :** Dénomination d'une impasse communale
- **VIII - CULTURE - PRINTEMPS DES POÈTES :** Demande de labellisation "*Ville en poésie*"
- **IX - PERSONNEL :** Ouvertures de postes
- **X - PERSONNEL - APPRENTI :** Recrutement en contrat d'apprentissage
- **XI - PERSONNEL - SANTE AU TRAVAIL :** Adhésion de la commune au service « *Prévention et Conditions de travail* » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne
- **XII - PERSONNEL :** Délibération portant paiement d'une indemnité de compensation de congés payés à un agent suite à son admission à la retraite

INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLUS(ES) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT

QUESTIONS ORALES

Fait à SEILH, le 22 septembre 2021
Le Maire,
Didier CASTERA